

les rendez-vous 2026 en Thiérache



La Thiérache
on s'y attache

Venez assister aux représentations !

- Samedi 19 septembre à Chaourse ¹⁸

- Samedi 26 septembre à Esquéhéries ¹⁹



Un projet participatif animé par la compagnie de théâtre Volonté Insolente de Fantaisie se prépare pour septembre 2026 : des visites théâtrales de l'église fortifiée de Chaourse et de l'église d'Esquéhéries.

Vous pouvez contribuer à ce projet en transmettant vos souvenirs ou vos connaissances sur l'église, en devenant figurant ou comédien amateur, en dansant ou en chantant, en réalisant des décors ou des costumes, en assurant l'accueil des visiteurs ... Chacun pourra trouver sa place dans cette aventure humaine sans forcément monter sur scène ! Vous possédez un âne, une charrette ou tout autre accessoire qui pourrait potentiellement être prêté pour les représentations ? Toutes vos suggestions seront entendues.

Retrouvez-nous le samedi 26 avril à 11h dans la salle des fêtes d'Esquéhéries et à 15h dans la salle du club Saint-Martin, au pied de l'église de Chaourse, avec un encas à partager façon auberge espagnole, pour découvrir le scénario et vous impliquer dans les préparatifs. Des ateliers pour créer les décors et les costumes ainsi que des temps de répétition suivront.

Vous souhaitez vous impliquer ou nous poser une question ?

Contactez Aurore de l'Office de Tourisme : 03 23 91 30 10

a.dineur@tourisme-thierache.fr

Réservez vos activités

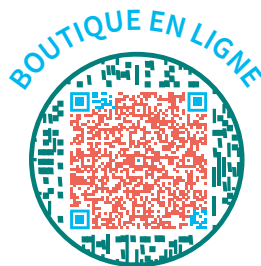
Il est impératif de réserver vos places pour accéder aux activités souhaitées. Sans réservation préalable, l'accès à l'activité souhaitée ne sera pas possible.

> **Sur internet :** scannez le QR code ci-contre pour accéder à notre boutique en ligne. Après votre commande, vos billets seront envoyés par mail sous 72h.

> **Dans les bureaux d'information touristique :** il est conseillé de téléphoner pour vérifier la disponibilité de l'activité souhaitée puis de vous rendre dans l'un de nos bureaux d'information touristique pour procéder à la réservation.

Moyens de règlement : espèces, chèques, cartes bancaires et virements bancaires.

Attention, aucune réservation ne sera prise par téléphone. Merci de votre compréhension.



Sommaire

LES RENDEZ-VOUS 2026 SUR LA CARTE	4
RENDEZ-VOUS ORIGINAUX	6
VISITES TERROIR	9
VISITES GUIDÉES	10
ZOOM SUR TAR-MAC	12
LES ÉDITIONS TOURISTIQUES	13
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	14



SAINT-MARTIN-
RIVIÈRE

3

ESQUÉHÉRIES

19

MALZY

12

GUISE

5

14

i

FLAVIGNY-LE-GRAND-
ET-BEAURAIN

7

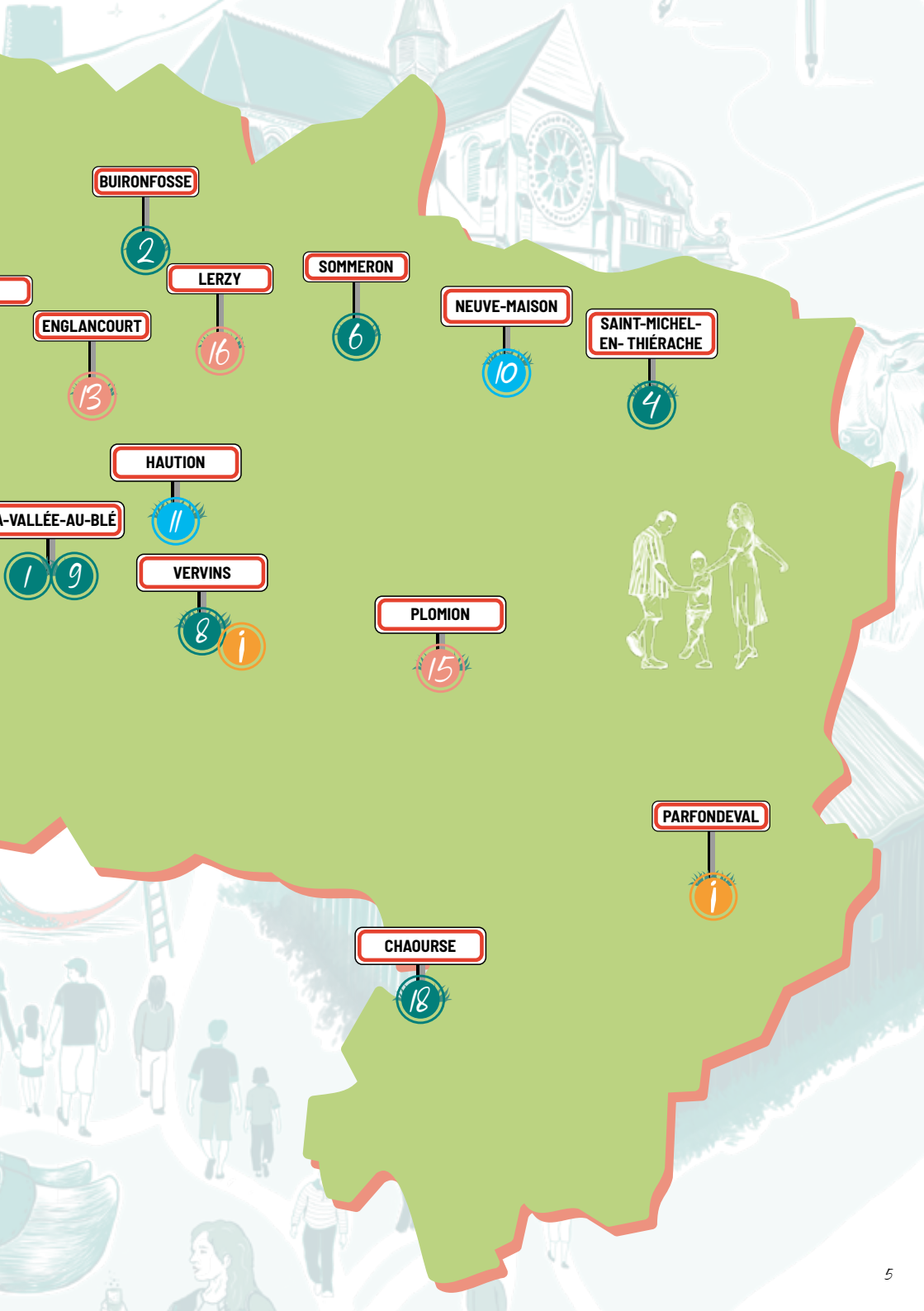
17

LA

les rendez-vous 2026 sur la carte

> Les numéros sur la carte font référence aux activités présentées dans les pages suivantes. Les adresses précises vous seront communiquées lors de la réservation.

 Bureaux d'information touristique (infos pratiques, voir la 4^e de couverture)



BUIRONFOSSE

2

LERZY

16

SOMMERON

6

NEUVE-MAISON

10

SAINT-MICHEL-
EN-THIÉRACHE

4

ENGLANCOURT

13

HAUTION

11

A-VALLÉE-AU-BLÉ

1 9

VERVINS

8

i

PLOMION

15



PARFONDEVAL

i

CHAUROUSE

18

1 Initiation à la vannerie de jardin

Renaud vous initie aux secrets des plantes locales utilisées en vannerie de jardin. Au fil de la promenade, vous apprendrez à identifier et à récolter les végétaux adaptés. Puis, place à la création ! Techniques de base du tressage, fabrication de ficelles végétales... Une expérience authentique, créative et inspirante... Ça vous branche ?

> Prévoir une tenue adaptée. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.



Samedi 11 avril
de 10h à 12h



6€



Min. : 4
Max. : 15



2 Sur les pas des sabotiers : customisation d'un sabot

Saviez-vous que la Thiérache fut une terre de production de sabots ? A Buironfosse, capitale locale de cette « chaussure en bois », un musée leur est dédié. Après une visite commentée passionnante, initiez-vous à la peinture sur sabot et réalisez une œuvre personnalisée !

> Prévoir une tenue adaptée. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.



Mercredi 15 avril
de 14h à 16h



7€



Min. : 6
Max. : 12



3 Rencontre avec les biquettes de la ferme du Val Vermand

Berangère et Geoffrey vous accueillent à la ferme, où vous découvrirez les chèvres dans leur écriin. Au programme, brossage et traite des chèvres ou encore biberonnage des chevreaux ! Pour conclure cette visite tout en douceur, une dégustation de fromages de la ferme vous attend. Douceur, gourmandise et mignonnerie garanties !

> Prévoir une tenue adaptée. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.



Jeudi 23 avril
de 15h30 à 17h30



8€



Min. : 15
Max. : 20



④ Parenthèse zen à l'abbaye

Offrez-vous une parenthèse à ciel ouvert dans le cloître de l'abbaye de Saint-Michel, entourés de pierres chargées d'histoire. Laissez-vous guider par Cécile pour une séance d'initiation au yoga placée sous le signe du bien-être et du lâcher-prise. Respirer, s'étirer, se recentrer... Cette initiation est une invitation à ralentir et à savourer l'instant.

> Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte. Prévoir une tenue souple, un tapis de sol, une petite couverture et de l'eau.

 **Samedi 9 mai**
de 10h30 à 11h30

 **12€**

 **Min. : 8**
Max. : 15



⑤ Visite à la lampe de poche de l'église de Guise

Connaissez-vous l'église de Guise ? Armée de votre lampe de poche et grâce aux indices distillés par votre guide, découvrez l'église Saint-Pierre-Saint-Paul à la nuit tombée. Découvrez anecdotes et secrets au fil de la visite, en observant autrement cette église. Une visite nocturne immersive et originale pour redécouvrir ce monument emblématique sous un tout nouveau jour... ou plutôt, à la lueur de votre faisceau.

> Prenez votre lampe de poche, elle n'est pas fournie.

 **Vendredi 26 juin**
de 21h à 22h

 **6€**

 **Min. : 5**
Max. : 20



⑥ Visite en douceur d'un élevage d'alpagas

Les Alpagas de la Cour Farroux vous attendent pour une découverte insolite. En compagnie des éleveurs Brigitte et Didier, rencontrez ces adorables camélidés au cœur de la campagne de Thiérache. Vous découvrirez les soins à leur apporter, la laine précieuse qu'ils offrent et leur caractère attachant. Profitez d'une séance de balade au licol et de nourrissage. Une visite insolite et réconfortante !

> Prévoir une tenue adaptée.

 **Samedi 4 juillet**
de 14h30 à 16h

 **7€**

 **Min. : 20**
Max. : 50



7

Sous les étoiles de l'église fortifiée de Flavigny-le-Grand-et-Beaurain

Guidés par Carine, faites vos premiers pas sur les sentiers du ciel en admirant le croissant de lune et la planète Vénus. Apprenez ensuite à identifier les constellations estivales à l'œil nu, avant de plonger dans l'infini grâce à un gros télescope : au menu, les plus belles étoiles, galaxies et nébuleuses de l'été ! Vous repartirez avec votre carte du ciel estival.

> Prévoir des vêtements chauds - Programme de remplacement en cas de ciel couvert - Âge minimum : 10 ans



Samedi 18 juillet
de 22h à minuit



10€



Min. : 4
Max. : 15



8

Imprimeur d'un jour au Démocrate de l'Aisne

Visitez l'atelier et découvrez les coulisses du Démocrate de l'Aisne, hebdomadaire créé en 1906. Ce journal a la grande particularité d'être encore publié à l'ancienne, en lettres de plomb, minutieusement placées les unes après les autres, comme on le faisait à l'époque de sa création. En compagnie d'Antoine, mettez-vous dans la peau d'un imprimeur et repartez avec votre affiche, réalisée de vos propres mains.

> Prévoir une tenue adaptée au risque de tâches d'encre. Âge minimum requis : 8 ans. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.



Samedi 22 août
de 10h à 13h



Adulte : 15€
- 12 ans : 10€



Min. : 2
Max. : 10



9

Du verger à la bouteille

Pour célébrer les saveurs de l'automne, participez à une séance de pressage de pommes et fabriquez votre jus. Vous pourrez ensuite déguster votre breuvage fraîchement pressé. En plus de cela, une bouteille vous sera offerte en fin de visite. Rejoignez-nous pour une expérience conviviale et gourmande autour du fruit emblématique de la Thiérache.

> Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte. Prévoir une tenue adaptée aux activités en extérieur. Attention, les pommes à presser sont fournies sur place.



Samedi 3 octobre
de 9h à 12h



6€



Min. : 6
Max. : 20



10 Les Vergers Bio des Îlots

Situés à Neuve-Maison, Les Vergers Bio des Îlots transforment la pomme, produit local star de la Thiérache, en jus de pomme et cidre. Venez découvrir les vergers et les processus de transformation en jus ou en cidre. Au cours de la visite, vous en apprendrez plus sur la démarche de labellisation du cidre de Thiérache en AOP. Une dégustation est prévue en fin de visite...

> À consommer avec modération, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé.



Samedi 18 avril
de 10h à 12h



7€



Min. : 10
Max. : 20



11 La Ferme de la Fontaine Orion

Depuis 1984, la famille Halleux perpétue un savoir-faire fromager, produisant un Maroilles fermier au lait cru, selon la tradition. La visite vous offre une immersion dans la fabrication, de la traite à l'affinage, suivie d'une dégustation. Prolongez l'expérience en passant par la boutique pour rapporter un délicieux souvenir de votre venue. Venez découvrir le plus fin des fromages forts !

> Prévoir une tenue adaptée. Pour vos achats personnels, merci de prévoir des chèques ou espèces.



Samedis 30 mai et
13 juin de 10h à 12h



7€



Min. : 10
Max. : 20



12 La Belle Jeanne

Saviez-vous que les noix, mirabelles, fleurs de sureau et autres fruits pouvaient donner des alcools raffinés ? À Malzy, La Belle Jeanne adopte ce procédé : les fruits sont massés pour donner naissance à des apéritifs gourmands. En fin de visite, vous profiterez d'une dégustation des différents produits.

> À consommer avec modération, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Non accessible aux personnes à mobilité réduite.



Samedi 6 juin de
14h à 15h30



5€



Min. : 6
Max. : 20



13 Englancourt, église fortifiée



Édifiée au Moyen Age, l'église Saint-Nicolas fut fortifiée autour de 1580. Sa position stratégique à 165 m d'altitude en fait une véritable sentinelle de la vallée de l'Oise. Fait inhabituel, sa fortification se concentre sur le chœur avec une belle salle de refuge au-dessus de celui-ci (non accessible). A l'occasion des **JOURNÉES ESPACES FORTIFIÉS**, les guides de l'Office de Tourisme vous proposent de (re)découvrir cet édifice qui a fait l'objet d'une récente campagne de restauration.

Programme



SAMEDI 25 AVRIL :

- De 10h à 17h30 : visite libre
- À 11h, 14h30, 15h30 et 16h30 : visite guidée
- À 15h : Atelier de retouche picturale
- À 16h : Atelier vitrail en papier
- Toute la journée : livret-jeux pour les enfants et table de jeux de société

DIMANCHE 26 AVRIL :

- De 10h à 17h30 : visite libre
- À 10h, 11h30, 14h30 et 16h : visite guidée
- À 15h : Atelier dessin/aquarelle sur le vif
- Toute la journée : livret-jeux pour les enfants et table de jeux de société



Gratuit



Accès libre



D'autres communes participent (Burelles, Macquigny, etc.).

Consultez l'agenda de l'Office de tourisme pour connaître tous les détails !

14 Guise, centre historique

Attestée dès le X^e siècle, la ville ne cesse de se développer au cours du Moyen Age. Ceinturée de remparts, elle devient même le siège d'un duché dès 1528. En compagnie de votre guide, découvrez l'église des XV^e et XVI^e siècles, l'hôtel de Condé ou encore le petit musée dédié à Camille Desmoulins, célèbre révolutionnaire né à Guise en 1760.

> Cette visite ne comprend pas le Château Fort et le Familistère.



Dimanches 21 juin, 19 et 26 juillet, 2, 9 et 16 août à 14h30. Durée : 1h30.



Tarif adulte : 5€ • Tarif enfant (7 à 12 ans) : 2,50€ • Gratuit - 7 ans



15 Plomion, église fortifiée

Fortifiée à la charnière des XVI^e et XVII^e siècles sur des bases médiévales, l'église de Plomion possède un impressionnant système de défense. Plus d'une cinquantaine de meurtrières assurent la défense de l'édifice. Restaurée avec le soutien de la Mission Bern entre 2019 et 2022, l'église a retrouvé son charme d'antan. Avec votre guide, explorez son histoire, découvrez les espaces défensifs et montez jusqu'aux cloches.



Judis 2 et 23 juillet, 13 août à 10h30. Durée : 1h



Tarif adulte : 5€ • Tarif enfant (7 à 12 ans) : 2,50€ • Gratuit -7 ans



16 Lerzy, église fortifiée

Nichée dans le vallon verdoyant du ruisseau le Lerzy, au cœur du bocage de Thiérache, l'église Sainte-Benoîte fut construite dès le XII^e siècle. Elle est fortifiée autour de 1630 avec l'ajout d'un imposant donjon. Victime d'un incendie en mars 2014, l'édifice a été restauré. Ces travaux ont permis la mise à jour d'importants vestiges archéologiques et de peintures murales, jusqu'alors méconnus...



Judis 9 et 30 juillet, 20 août à 10h30. Durée : 1h



Tarif adulte : 5€ • Tarif enfant (7 à 12 ans) : 2,50€ • Gratuit -7 ans



17 Flavigny-le-Grand-et-Beaurain, église fortifiée

Surplombant la vallée de l'Oise, l'église Saint-Médard présente une fortification impressionnante ! Meurtrières, tourelles, salle de refuge, tout y est. Votre guide vous révélera des détails sur cette géante de briques et vous donnera accès à la salle de refuge. Vous pourrez vous mettre à la place des assiégés qui s'y protégeaient le temps du passage des mercenaires...



Judis 16 juillet, 6 et 27 août à 10h30. Durée : 1h



Tarif adulte : 5€ • Tarif enfant (7 à 12 ans) : 2,50€ • Gratuit -7 ans



Avec T.A.R./MAC la Grande Thiérache sans frontière



Page Facebook
du projet

T.A.R./MAC - Thiérache Aller-Retour MACquenoise

Micro-projet européen innovant, unit les forces de huit partenaires des deux côtés de la frontière, avec une ambition commune : faire rayonner la culture, le patrimoine et les savoir-faire locaux dans un esprit de partage transfrontalier.

Au-delà des limites administratives, c'est une véritable invitation au voyage culturel, gourmand et humain sur 18 mois d'animations transfrontalières, déclinées en 4 grands modules.

6 spectacles culturels

100 valises transfrontalières remplies de documentations touristiques et culturelles

6 circuits de découverte du patrimoine

6 évènements inclusifs et partagés

8 partenaires

1 territoire partagé



Les éditions touristiques de l'Office de tourisme

L'Office de tourisme du Pays de Thiérache a édité plusieurs documents vous permettant de découvrir ou de re-découvrir les pépites de la Thiérache. Disponible en plusieurs langues selon les documents, vous pouvez vous les procurer en ligne sur le site internet de la destination ou les recevoir chez vous par courrier postal.

Enfin, ils sont disponibles dans nos points d'information touristique de Vervins, Guise et Parfondeval. À Guise et Vervins, les bureaux d'information touristique vous proposent une boutique pour vos achats de produits locaux et de souvenirs.



La Thiérache regorge d'évènements

Consultez l'agenda en ligne !



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions de vente sont conclues par l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache, autorisé à la commercialisation et immatriculée sous le code SIRET 80427247400029 ci-après dénommée Office de Tourisme du Pays de Thiérache et d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat à l'accueil du bureau touristique de Vervins ou via le site Internet de l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache dénommée ci-après « l'acheteur ».

Article 1 : Objet

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache et l'acheteur et les conditions applicables à tout achat effectué par le biais du site marchand de l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache ou via l'accueil de l'un des bureaux touristiques (Vervins, Guise ou Parfondoval), que l'acheteur soit professionnel ou consommateur.

L'acquisition d'un bien ou d'un service à travers le présent site implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions de vente. Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache. L'Office de Tourisme du Pays de Thiérache se réserve de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Article 2 : Caractéristiques des biens et services proposés

Les produits et services offerts sont ceux qui figurent dans la brochure disponible dans les bureaux d'information touristique et dans la brochure publiée sur le site de l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache. Ces produits et services sont en vente dans la limite des stocks disponibles. Chaque produit est accompagné d'un descriptif établi par le fournisseur. Les photographies de la brochure sont les plus fidèles possibles mais ne peuvent assurer une similitude parfaite avec la prestation proposée.

Article 3 : Tarifs

Les prix figurant dans la brochure sont des prix TTC en euros tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des prestations. L'Office de Tourisme du Pays de Thiérache se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur la brochure le jour de la commande sera le seul applicable à l'acheteur.

Article 4 : Commandes

L'acheteur, qui souhaite acheter une prestation doit obligatoirement indiquer toutes les coordonnées demandées (nom, prénom, adresse postale, coordonnées téléphoniques et mail). L'acheteur devra effectuer le paiement dans les conditions prévues. La confirmation de la commande entraîne acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions. L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

Article 5 : Rétractation

Les acheteurs, personnes physiques non professionnelles, bénéficient d'un délai de rétractation de sept jours à compter de leur achat pour se rétracter ou pour échanger sans pénalité.

Article 6 : Modalités de paiement

Le prix est exigible à la commande. Les paiements seront effectués par carte bancaire, espèces ou chèques, virement ou en ligne. À la demande de l'acheteur, il lui sera adressé une facture sur papier faisant ressortir la TVA.

Article 7 : Garantie

Toutes les prestations fournies par l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache bénéficient de la garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du Code civil. Toutes les réclamations, demandes d'échange ou de remboursement doivent s'effectuer par mail à l'adresse accueil@tourisme-thierache.fr dans le délai de trente jours après la prestation.

Article 8 : Responsabilité

Le vendeur, dans le processus de vente, n'est tenu que par une obligation de moyens ; sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

Article 9 : Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site de l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès de l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache.

Article 10 : Données à caractère personnel

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, les informations à caractère nominatif relatives aux acheteurs pourront faire l'objet d'un traitement automatisé. L'Office de Tourisme du Pays de Thiérache se réserve le droit de collecter des informations sur les acheteurs. Les acheteurs peuvent s'opposer à la divulgation de leurs coordonnées en le signalant à l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache. De même, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Article 11 : Archivage

L'Office de Tourisme du Pays de Thiérache archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés de l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

Article 12 : Règlement des litiges

Les présentes conditions de vente en ligne sont soumises à la loi française. En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux compétents, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE VISITES GUIDÉES

Article 13 : L'Office de Tourisme du Pays de Thiérache, dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992, peut assurer la réservation et la vente de tous les types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans sa zone d'intervention, conformément à ses statuts. Certificat d'immatriculation ATOUT France IM002180002.

Article 14 : Responsabilité

L'Office de Tourisme du Pays de Thiérache qui vend à un client des prestations est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des obligations de vente. L'Office de Tourisme du Pays de Thiérache ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

Article 15 : Réservation et règlement

La réservation devient ferme et définitive à l'instant où le client procède au règlement de la prestation à l'ordre de l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache par tout moyen de paiement à sa convenance parmi les suivants : paiement par Internet, chèque, espèces, carte bancaire. Le transport reste à la charge du client. Des fluctuations d'ordre économique peuvent entraîner des modifications de tarifs et de prestations. Un justificatif sera systématiquement demandé au client à l'accueil concernant les billets en tarif réduit et/ou gratuits. Selon les indications fournies dans la brochure, si le nombre minimum de participants par session n'est pas atteint, la visite ne pourra être assurée. De même, les édifices religieux ne se visitent pas durant les offices religieux ou concerts. Vous sera alors proposé : soit le remboursement de la prestation, soit la possibilité de choisir un autre créneau horaire selon les disponibilités. Toute prestation demandée en surplus fera l'objet d'un règlement exigé de suite. Que ce soit pour une visite guidée ou une prestation, les billets sont à retirer à l'accueil de l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache ou envoyer par mail lors de l'achat.

Article 16 : Annulation du fait du client

Toute annulation doit être notifiée par téléphone ou par courriel à l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache. Pour toute annulation du fait du client, la somme remboursée à ce dernier par l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache sera la suivante :

- Annulation plus de 72 heures avant le début de la prestation : remboursement intégral.
- Annulation entre 72 et 48 heures avant le début de la prestation : il sera retenu 50 % du prix de la prestation, une date ultérieure prévue dans notre planning de visites pour la réalisation de la prestation pourra être proposée au client
- Annulation moins de 48 heures avant le début de la prestation : il sera retenu 100 % du prix de la prestation, une date ultérieure prévue dans notre planning de visites pour la réalisation de la prestation pourra être proposée au client
- Non présentation du client : il sera retenu 100 % du prix de la prestation.

Dans le cas où le client souhaite non pas être remboursé mais reporter sa visite, il lui sera impérativement demandé de la faire dans un délai de soixante jours suivant la date initiale, et pas au-delà.

Article 17 : Empêchement pour l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache de fournir en cours de prestation les prestations prévues dans le contrat

Lorsqu'en cours de prestation, l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus, représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis proposera une prestation en remplacement de la prestation prévue en supportant éventuellement tout supplément de prix. Si l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache ne peut lui proposer une prestation de remplacement, ou si celle-ci est refusée par l'acheteur pour des raisons valables, l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache remboursera sous 30 jours par virement et sans pénalité les sommes versées.

Article 18 : Annulation du fait de l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache

Lorsqu'avant le début de la prestation, l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache annule la prestation, il doit informer le client par téléphone ou courriel. Le client, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité des sommes versées. Ces dispositions ne s'appliquent pas :

- Lorsqu' est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par l'acheteur d'une prestation de substitution proposé par l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache.
- Lorsque la prestation soumise aux conditions météorologiques est annulée pour cette raison et dans ce cas précis seulement, la prestation est reportée avec une durée de validité de 1 an à partir de la date initialement prévue de la prestation.

Article 19 : Interruption de la prestation

En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement. L'Office de Tourisme du Pays de Thiérache est en droit de refuser ou d'interrompre une prestation au cas où le client enfreindrait la loi.

Article 20 : Assurances

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait, il est invité à souscrire un contrat d'Assurance Responsabilité Civile.

Article 21 : Litiges

Toute réclamation relative à une prestation doit être soumise à l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache dans les 3 jours à compter du début de la prestation. Toute autre réclamation relative à une prestation doit être adressée, dans les meilleurs délais, par lettre ou courriel, à l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache seul compétent pour émettre une décision sur les litiges. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au service juridique d'ADN Tourisme qui s'efforcera de trouver un accord amiable. Tout litige portant sur l'application des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive de l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache.



OFFICE DE TOURISME DU PAÛS DE THIÉRACHE

7, avenue du Préau - 02140 Vervins
03 23 91 30 10 - accueil@tourisme-thierache.fr
Ouvert du lundi au vendredi,
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30



BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

> Guise : 6, rue Chantraine - 03 65 67 57 79

Ouvert tous les jours, du 2 mai au 31 août, de 10h à 13h et 14h à 18h

Septembre : mercredis, samedis et dimanches de 10h à 13h et de 14h à 18h

> Parfondeval : Relais de la Chouette - 06 80 54 37 79

Ouvert du jeudi au dimanche, du 4 juin au 31 août, de 10h à 12h et 13h à 18h

La **Thiérache**
Office de tourisme

